

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 MAI 2025 A 19 HEURES**

L'an **deux mil vingt-cinq**, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Guénola ORRY

Excusés : Mme Catherine ROBITAILLIE a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI ; Mme Danijela DELORME a donné pouvoir à Mme Guénola ORRY ; M. Geoffrey LAMIA a donné pouvoir à M. Bertrand FRANET

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 12/05/2025

Date d'affichage : 12/05/2025

Ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 7 avril. Il a pris les délibérations suivantes :

Création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet

Dijon Métropole : convention de fonds de concours – acquisition et réhabilitation d'une maison à usage d'habitation

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps non-complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 29 heures 15 minutes hebdomadaires.

DIJON METROPOLE : CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS – ACQUISITION ET REHABILITATION D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Dijon Métropole accorde un fonds de concours à la commune concernant l'acquisition et la réhabilitation d'une maison à usage d'habitation.

Le montant de l'opération s'élève à 268.641 € hors taxes

Le montant du fonds de concours est de 36 000 € soit 13.4 % du coût hors taxes de l'opération.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention correspondante avec Dijon Métropole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Dijon Métropole concernant l'acquisition et la réhabilitation d'une maison à usage d'habitation.

CHARGE le Maire de l'exécution de ladite convention.